

Communiqué sur l'horaire de philosophie

Constatant l'insuffisance du volume horaire actuellement dévolu à la philosophie dans les séries scientifiques et technologiques, l'ACIREPH, l'APPEP et la SO.P.PHI demandent que le projet de réforme du lycée garantisse un horaire de quatre heures à tous les élèves des classes terminales.

Quatre heures hebdomadaires sont en effet un minimum nécessaire pour que l'enseignement « universel » de la philosophie envisagé par le ministère permette aux professeurs de solliciter réellement la réflexion critique des élèves et de leur apporter une culture philosophique élémentaire mais substantielle. Il s'y ajoute qu'en deçà de ce seuil les professeurs de philosophie peuvent avoir la charge d'un trop grand nombre d'élèves et de classes, ce qui crée pour eux des conditions extrêmement difficiles pour mener à bien la mission qui leur est confiée.

L'ACIREPH, l'APPEP et la SO.P.PHI demandent également qu'un horaire conséquent soit prévu pour l'enseignement de la philosophie comme spécialité, et que la philosophie puisse être choisie comme spécialité avec des disciplines comme les mathématiques, la biologie ou les sciences économiques et sociales.

19 janvier 2018